

Paris, le 21 avril 2014



**Sébastien SIHR**  
Secrétaire général

À

**Monsieur Benoît HAMON**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le ministre,

Aujourd'hui, les professeurs des écoles restent soumis à la contrainte de ne pas pouvoir faire valoir leur droit à la retraite en cours d'année scolaire. Ils doivent systématiquement prolonger leur activité jusqu'au trente et un août soit parfois près de douze mois au delà de l'ouverture légale de leur droit à pension.

Tant au niveau de la Fonction publique que de l'Éducation nationale, les enseignants des écoles font figure de cas à part. Ils sont les seuls à être concernés par une telle mesure restrictive et subissent de fait un régime discriminatoire. Aujourd'hui, il est plus que temps d'y mettre fin.

Monsieur le ministre, nous vous demandons, comme d'ailleurs la plupart des organisations syndicales, de supprimer l'obligation faite aux professeurs des écoles de partir à la retraite au premier septembre. Comme tous les autres agents de la Fonction publique, dont leurs collègues du second degré, les enseignants du primaire doivent pouvoir faire valoir leur droit à pension en cours d'année scolaire.

Cette injustice de traitement doit être réparée. Il faut ouvrir ce nouveau droit, légitime, à tous les professeurs des écoles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR